



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	03	11

Séance du 11 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 5 décembre 2023.

PRESENTS : Mmes ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI – BAHFIR - ESTRADA – MILIOTO.

PROCURATIONS : Mme BECKENDORF – MM. OURIAGHLI - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mme RUSSELLO – MM. USAI - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes TUSCHL - HARRATH - MANGIONE – M. PODBOROCZYNSKI.

ABSENTS : Mmes YILDIRIM - CHEBLI – MM. LA LEGGIA - ELHADI.

**11 - Décision modificative n° 1 budget annexe eau (crédits supplémentaires)
Rapporteur : Marie ADAMY**

Exposé des motifs :

Il est rappelé au conseil municipal que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, en l'occurrence le budget primitif 2023. Ces décisions répondent aux mêmes règles que le budget primitif : équilibre entre les dépenses et les recettes et par section (investissement et exploitation).

La présente décision modificative a pour vocation d'ajuster les prévisions budgétaires au vu des besoins mais également de prévoir les crédits nécessaires pour le reversement de l'excédent d'exploitation au budget principal.

Il est donc proposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n° 16 du 12 avril 2023 qui approuve le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n° 17 du 12 avril 2023 qui autorise le transfert de l'excédent d'exploitation du budget annexe eau sur le budget principal ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la décision budgétaire modificative n°1 présentée ci-après et en équilibre à 323.634 € pour la section d'exploitation et -154.339 € pour la section d'investissement, étant rappelé que le niveau de vote est identique à celui retenu lors du vote du budget primitif (*au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement*).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire	Ouverture Réduction	Montant	Libellé
Chapitre 023		- 154 339 €	Virement à section d'invest.
Article 023	Réduction	- 154 339 €	
Chapitre 67		477 973 €	Charges exceptionnelles
Article 672	Ouverture	477 973 €	Reverst excédent à collectivité
TOTAL DEPENSES		323 634 €	
Chapitre 70		323 634 €	Vte de produits, prestations
Article 70128	Ouverture	323 634 €	Autres taxes et redevances
TOTAL RECETTES		323 634 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire	Ouverture Réduction	Montant	Libellé
Chapitre 21		107 000 €	Immobilisations corporelles
Article 2158	Ouverture	107 000 €	Autres immo corporelles
Chapitre 23		- 261 339 €	Immobilisations en cours
Article 2315	Ouverture	- 261 339 €	Travaux de voirie et réseaux
TOTAL DEPENSES		- 154 339 €	
Chapitre 021		- 154 339 €	Virement de section Fonct
Article 021	Réduction	- 154 339 €	
TOTAL RECETTES		- 154 339 €	

Détail par section		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	107 000	477 973
	Réduction	261 339	154 339
Recettes	Ouvertures		323 634
	Réduction	154 339	
Equilibre	Ouv. - Réd.		

Equilibre	
Sol de Ouvertures	261 339
Sol de Réductions	261 339
Ouvertures - Réductions	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

Approuve cette décision modificative n° 1 (crédits supplémentaires) du budget annexe eau.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ